



Condamné, Steven Cohen ne fera pas appel

Steven Cohen au tribunal, suite et fin

mercredi 14 mai 2014, par [Thomas Hahn](#)

Certes, le tribunal l'a trouvé coupable. « Exhibition sexuelle » ! Mais pas au point, tout de même, de lui faire appliquer une peine. Condamné à tarif zéro ! Comme pour lui dire : « On ne t'en veut pas, c'est juste pour l'exemple ». La condamnation du performeur par la 28e chambre correctionnelle ne s'adresse donc pas tant à Steven Cohen en personne qu'à tous les artistes. Et surtout à ceux qui s'expriment par le corps et dans l'espace public.



C'est une condamnation de type « sauce hollandaise ». Ni transparente ni colorée. Ni sucrée ni épicée. Une condamnation camouflée, comme pour passer inaperçue, pour éviter de faire scandale, pour censurer sans avoir le courage de l'a[...]

Pour lire la suite de cet article,

ABONNEZ-VOUS

(abonnement annuel ou mensuel)

Déjà abonné ?

CONNECTEZ-VOUS !

P.-S.

Photo : Thomas Hahn.